

LA GAZETTE d'AGUILCOURT

BULLETIN COMMUNAL d'INFORMATION

N°206

octobre 2002

Site Internet : **<http://www.aguilcourt.com>**

Le Mot du Maire

Vous avez été nombreux à répondre favorablement à l'initiative de quelques habitants de la commune qui vous ont proposé de montrer votre désapprobation à l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en adressant une lettre à M. le Président de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

Bien peu de communes ont montré une telle détermination.

Cela n'a pas attiré sur notre village les bonnes grâces des membres du bureau de la Communauté de Communes qui, par différents courriers, ont fait part de leur agacement aux Conseillers Municipaux des communes adhérentes.

Cette intolérance devant l'expression d'avis divergents à la « pensée unique » que voudrait imposer la Communauté de Communes fait craindre une perte, à plus ou moins long terme, des pouvoirs de décision des communes devant la prédominance de ces structures intercommunales.

Le Conseil Municipal a fixé le montant de la taxe d'assainissement pour l'année 2002. La consommation globale d'eau est restée stable par rapport à 2001 et cela a permis de conserver le montant de cette taxe à une valeur acceptable.

Jean-Marc LE GOUELLEC

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 4 octobre 2002

Un conseiller absent excusé

FIXATION DU MONTANT DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT 2002

La taxe d'assainissement appliquée chaque année sur la consommation de chaque usager du réseau d'adduction d'eau, est utilisée pour effectuer le remboursement des annuités des différents emprunts contractés auprès de l'Agence de l'Eau et de la Caisse d'Epargne de Picardie, financer les provisions pour amortissement, et les frais de fonctionnement des installations.

Etat des prêts à rembourser :

PRETEUR	MONTANT TOTAL	ECHEANCE	ANNUITES	TAUX	DUREE
A.E.S.N.	30489.81 Euros	22.07	2540.82 Euros	0 %	12 ans
C.E.	77505,69 Euros	25.05	6209.32 Euros	2,39 %	15 ans
A.E.S.N.	108086.35 Euros	22.12	9007.20 Euros	0 %	12 ans
TOTAL	216 081.95 €		17757.34 €		

Un arriéré de 5189.96 Euros. est dû à la D.D.A.F. Il sera inclus dans le montant à percevoir.

La consommation d'eau pour la période juin 2001 - juin 2002, s'élève à 15.486 m³.

L'abonnement de 77 € réclamé aux usagers en mars 2002, a permis de collecter 13.149 Euros

La taxe d'assainissement devra donc permettre de collecter 9798.30 Euros.

Le montant de la taxe d'assainissement devra donc être de :

9798,30 / 15.486 soit 0.64 Euros H.T. par m³

Le Conseil Municipal a souhaité répercuter partiellement le coût de fonctionnement des installations pour ne pas faire subir aux usagers une augmentation trop importante lorsque le montant de la prime du concours « Eau pure, Eau propre » aura été intégralement utilisée.

Les Membres du Conseil Municipal d'Aguilcourt , à la majorité des Membres présents (8 pour – 1 contre) décident de fixer le montant de la taxe d'assainissement pour l'année 2002 à :

0.67 Euros H.T. par m³

POSSIBILITE DE PROMULGATION D'UN « ARRETE CLOTURES »

Les Membres du Conseil Municipal d'Aguilcourt , à l'unanimité des Membres présents décident de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Aisne, l'instauration d'une déclaration de clôture lorsqu'un propriétaire envisage l'édification, soit d'un mur, d'un treillis, d'une palissade ou d'une grille et ce sur l'ensemble du territoire de la commune.

La commune ne disposant pas de P.L.U., le Maire transmettra les demandes au service de la D.D.E. pour instruction.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Situation financière de la Commune :

Le Maire a communiqué au Conseil Municipal le rapport de Monsieur le Trésorier de Guignicourt, concernant la situation financière de la Commune au terme de la gestion de l'année 2001.

En raison du faible endettement de la Commune, la capacité d'autofinancement se maintient au-delà des moyennes de référence. Malgré un important effort d'équipement (réalisation des travaux de voirie et aménagement des abords de la Mairie), le fonds de roulement s'est renforcé en 2002 et reste bien supérieur aux moyennes.

La pression fiscale reste très modérée et les taux votés, exception faite de la taxe professionnelle, sont inférieurs aux taux moyens départementaux et régionaux des communes de la même catégorie démographique.

Bénéficiant d'un solide fonds de roulement et d'une bonne marge de manœuvre, la Commune d'Aguilcourt présente donc une situation financière saine et équilibrée.

Création d'un passage piétons rue des Pêcheurs :

Suite à une demande de M. G. PREVOT, un passage sera aménagé rue des Pêcheurs, pour éviter que les piétons n'empruntent la chaussée.

Compte-rendu du Syndicat Scolaire :

M. Th. FENAUX a informé le Conseil municipal de la nature des débats du dernier Conseil Syndical du Regroupement Scolaire de la Vallée de la Suippe.

Prochaine séance : Vendredi 8 Novembre 2002 à 18 h.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Les habitants de la commune sont invités à assister à une cérémonie commémorative en souvenir des victimes civiles et militaires de la guerre 1914-1918 qui aura lieu le

**DIMANCHE 11 NOVEMBRE, à 11 heures.
devant le Monument aux Morts**

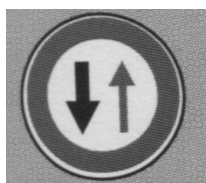
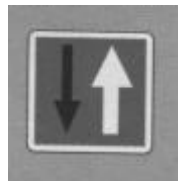
Cette célébration sera suivie d'un vin d'honneur.

Nous espérons une nombreuse participation.

NOUVELLE REGLE DE CIRCULATION

Par arrêté du Président du Conseil Général, les services de la Voirie Départementale ont installé récemment une nouvelle signalisation régulant le franchissement du pont de Merlet.

Les véhicules venant de Merlet sont désormais prioritaires : un panneau d'indication bleu doté d'une flèche blanche et d'une flèche rouge signale à leur conducteur qu'ils ont priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse.



Il est interdit aux véhicules venant d'Aguilcourt de s'engager sous le pont tant qu'il n'est pas possible de franchir l'ouvrage sans obliger ceux venant en sens inverse à s'arrêter. Toutefois, ces derniers ne doivent pas gêner les véhicules du sens opposé qui ont atteint, avant eux, le passage étroit.

La visibilité sur cette partie de la route étant réduite, il est néanmoins conseillé à tous les usagers de limiter leur vitesse et de faire preuve de la plus extrême prudence (qu'ils soient ou non « prioritaires ») lors du franchissement de cet ouvrage.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Monsieur Roger MAUREL et son épouse Nicole viennent de s'installer au 18 de la rue Marcel Boucton. Tous deux jeunes retraités, ils étaient déjà des habitués de notre village puisque Nicole est la fille de Madame Geneviève Gaudion.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

HORAIRES D'HIVER DE LA DECHETTERIE

Les heures d'ouverture des déchetteries ont changé depuis fin septembre ;

Nous vous indiquons donc les horaires d'ouverture actuels de la

déchetterie de Guignicourt,

le LUNDI, de 14h à 17h30

le MERCREDI, de 14h à 17h30

le SAMEDI, de 10h à 12h et de 13h à 17h

ces horaires seront valables jusque fin mars 2003.

UNE AUTRE ALTERNATIVE, LE COMPOSTAGE...

En automne, les feuilles mortes se ramassent à la pelle....

Tout au long de l'année, vous pouvez également fabriquer un excellent fertilisant d'origine naturel avec vos déchets de jardins et certains de vos déchets ménagers.

Il suffit de mettre en œuvre un procédé de décomposition naturel des résidus d'origine végétale par des micro-organismes : **le compostage.**

Vous contribuerez ainsi à **la protection de l'environnement** : en compostant, vous réduirez le volume de déchets mis en décharge.

Vous ferez des économies : le compostage permet de limiter les coûts de gestion des ordures ménagères car le poids des végétaux peut représenter jusqu'à 30% des déchets ménagers collectés.

Vous pouvez composter les épluchures de fruits et légumes, les marcs de café, les coquilles d'œufs broyées, les fleurs et plantes

coupées, les tailles de haies, les sciures de bois, la paille, les cendres de bois, les papiers ménagers usagés...

Vous pouvez vous procurer un composteur en bois ou en plastique dans **les magasins de bricolage** ou **le fabriquer soi-même** au fond du jardin avec des palettes, un bidon en plastique ou des parpaings.

LES RENDEZ-VOUS DES PLATE-FORMES MULTIMEDIA

En mars 2000, la Communauté de communes de la Champagne picarde a mis en place 3 plates-formes d'initiation gratuite à l'informatique et à Internet, « Picardie en Ligne », à Condé sur Suipe, Liesse Notre Dame et Saint Erme.

A ce jour, plus de 1000 personnes ont pu y être initiées, sans compter les élèves des établissements scolaires des environs !

Cependant, en 2 ans, le Web a changé et les attentes des internautes ont évoluées.

C'est pourquoi les membres de la commission « développement des services et qualité de la vie » ont décidé de proposer de nouveaux modules d'initiation, dont le contenu est plus ciblé et plus spécifique.

De plus, pour permettre aux étudiants et aux utilisateurs qui ont un emploi du temps chargé, **l'accès aux plates-formes est libre et ne nécessite pas de rendez-vous de 18h à 19h et le samedi matin.**

Cela vous intéresse ? Voici donc une brève présentation de ces nouveautés .

- **Modules micro informatique** : L'ordinateur comment ça marche ? | La photo numérique (utilisation de l'appareil, retouches de photos...) | Les tableurs (initiation et perfectionnement à Works ou Excel) | Le traitement de texte (initiation et perfectionnement à Word)

- **Modules Internet** : Pour les débutants (le fonctionnement d'Internet de A à Z) / Pour aller plus loin sur Internet / Module Flash (une prise en main rapide d'Internet) / Le courrier électronique (envoyer et recevoir des E-Mails) / Internet et l'emploi (consultation des offres d'emploi, mise en ligne de CV...) / Internet pour le 3ème âge

- **Accès Libre** : Accès illimité et gratuit à Internet et aux logiciels mis à disposition.

A noter : Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements les horaires ou vous inscrire, contactez les Point Villages de Guignicourt (pour la plate-forme de Condé sur Suipe) au 03.23.25.36.80

HORAIRES SNCF

Notre village présente l'avantage de posséder une halte SNCF qui permet de proposer des trajets réguliers et fréquents vers Reims et Laon. Les horaires sont adaptés aux salariés et lycéens et différentes formules d'abonnement rendent ce mode de transport très concurrentiel.

de AGUILCOURT à LAON

SEMAINE	du lundi au samedi	du lundi au vendredi	le samedi	du lundi au vendredi	du lundi au vendredi	du lundi au samedi
AGUILCOURT	6h39	12h34	12h38	17h11	17h49	19h09
LAON	7h15	13h08	13h11	17h42	18h21	19h38

DIMANCHES ET FÊTES

AGUILCOURT	11h21	18h29
LAON	11h55	19h04

de LAON à AGUILCOURT

SEMAINE	du lundi au samedi	du lundi au vendredi	du lundi au vendredi	du lundi au vendredi	Le samedi
LAON	6h33	12h59	17h25	18h32	18h31
AGUILCOURT	7h06	13h32	17h55	19h08	19h07

DIMANCHES ET FÊTES

LAON	12h20	19h12
AGUILCOURT	12h53	19h46

LA GAZETTE D'AGUILCOURT

Conception et mise en page : Jean-Marc LE GOUELLEC

Comité de rédaction : J.M. LE GOUELLEC – G. MILLART – J. PETIT